

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Consultation pour la sélection d'un cabinet de formation

1. Contexte et enjeux

Dans le cadre de son développement, l'Association l'Heure Joyeuse place le renforcement des compétences de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie. Les activités déployées au sein des pôles Employabilité, Entrepreneuriat, Éducation ainsi que des fonctions support nécessitent une actualisation continue des connaissances et des pratiques professionnelles. Afin d'accompagner cette dynamique, l'Association souhaite s'appuyer sur un cabinet de formation capable de proposer un dispositif cohérent, évolutif et adapté aux besoins des différents métiers. Cette démarche vise non seulement à répondre aux besoins immédiats en compétences, mais également à inscrire la formation dans une logique d'amélioration continue et de performance organisationnelle.

2. Objet de la mission

Le cabinet aura pour objectifs de :

- Réaliser un diagnostic des compétences existantes et identifier les besoins en formation des différents pôles et fonctions de l'Association ;
- Élaborer un plan de formation, en cohérence avec les priorités de l'Association ;
- Concevoir les contenus des formations aux besoins identifiés ;
- Mettre à disposition des intervenants qualifiés et les ressources pédagogiques nécessaires au bon déroulement des formations ;
- Assurer le suivi administratif, pédagogique et logistique des actions de formation ;
- Évaluer les acquis des participants, mesurer leur niveau de satisfaction et apprécier l'atteinte des objectifs pédagogiques ;
- Produire les livrables et les rapports de suivi permettant d'assurer le pilotage et l'évaluation du dispositif de formation ;
- Formuler des recommandations en vue de renforcer durablement le développement des compétences au sein de l'Association.

3. Prestations attendues

Le cabinet retenu sera chargé de :

- Réaliser un diagnostic des besoins en formation auprès des différents pôles et fonctions de l'Association ;
- Élaborer un plan de formation adapté aux besoins identifiés et aux priorités de l'Association ;
- Concevoir les programmes, les contenus et les supports pédagogiques des actions de formation ;
- Planifier, organiser et assurer la réalisation des actions de formation selon les modalités pédagogiques les plus adaptées ;
- Mobiliser des formateurs qualifiés disposant de l'expertise requise dans les différentes thématiques de formation ;
- Assurer la coordination administrative, pédagogique et logistique des formations, en étroite collaboration avec l'Association ;
- Assurer le suivi de l'exécution des formations et veiller au respect du planning convenu ;
- Évaluer les acquis des participants et mesurer leur niveau de satisfaction à l'issue de chaque action de formation ;
- Formuler des recommandations visant à renforcer durablement le développement des compétences des collaborateurs de l'Association.

4. Livrables attendue

Le cabinet retenu devra fournir au minimum les livrables suivants :

- Rapport de diagnostic des besoins en formation ;
- Plan de formation détaillé ;
- Calendrier de mise en œuvre des formations ;
- Programmes et supports pédagogiques ;
- Rapports de réalisation des sessions de formation ;
- Rapports d'évaluation des participants ;
- Rapport final de mission intégrant le bilan global des actions de formation et les recommandations.

5. Qualifications et expérience requises

Le cabinet devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une expérience confirmée dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de formation au profit d'organisations publiques, privées ou associatives
- Disposer de références probantes dans la réalisation de missions similaires, notamment en matière d'ingénierie de formation et de développement des compétences
- Démontrer sa capacité à mobiliser des formateurs et experts qualifiés dans des domaines variés, en fonction des besoins de l'Association ;
- Disposer d'une équipe ayant les compétences nécessaires pour assurer la coordination, le suivi et la gestion du dispositif de formation ;
- Maîtriser les dispositifs de financement de la formation professionnelle, notamment les Contrats Spéciaux de Formation (CSF) de l'OFPPPT, ainsi que les procédures y afférentes ;

6. Conditions financières

Le budget maximal alloué à cette prestation est fixé à 200 000,00 MAD TTC. Les prestations seront réalisées dans le cadre du mécanisme de tiers payant des Contrats Spéciaux de Formation (CSF) de l'OFPPPT.

7. Modalités de soumission

Les cabinets intéressés sont invités à transmettre un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Une présentation du cabinet précisant son expérience, ses domaines d'intervention et ses principales références (attestations de référence) ;
- Une note méthodologique présentant la compréhension de la mission, l'approche proposée, l'organisation de la prestation ainsi que le planning prévisionnel de réalisation ;
- Les références de missions similaires réalisées au cours des cinq (5) dernières années, accompagnées, le cas échéant, d'attestations de bonne exécution ou de tout document justificatif ;
- Les CV des principaux intervenants pressentis pour la réalisation de la mission.

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le 31 Août à , par voie électronique à :

Adresse mail : recrutement@heurejoyeuse.ma

Adresse mail : nabil.essitri@heurejoyeuse.ma